|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23/105-F** |
| **13 septembre 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LASÉANCE PLÉNIÈRE INAUGURALE |
| Mardi 11 juillet 2023, de 9 h 30 à 10 h 20et mercredi 12 juillet 2023, de 9 h 35 à 12 h 40**Président**: M. C. MARTINEZ (Paraguay) |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Ouverture de la session de 2023 du Conseil | – |
| 2 | Discours vidéo de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies | – |
| 3 | Rapport de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union | – |
| 4 | Approbation du projet d'ordre du jour de la Session de 2023 du Conseil | [C23/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0001/fr) |
| 5 | Attribution des documents | [C23/DT/1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S23-CL-230711-TD-0001/fr) |
| 6 | Projet de programme de gestion du temps | [C23/DT/2(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S23-CL-230711-TD-0002/fr) |
| 7 | Questions d'organisation | – |
| 8 | Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union de juillet 2022 à avril 2023 | [C23/35](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0035/fr) |
| 9 | Projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027 | [C23/28](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0028/fr) |
| 10 | Projet de budget biennal de l'Union pour 2024-2025 | [C23/60](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0060/fr) |
| 11 | Accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et la Feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle | [C23/36](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0036/fr), [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/fr), [C23/72(Rév.1)+Corr.1](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0072/fr), [C23/90](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0090/fr) |

 |

# 1 Ouverture de la session de 2023 du Conseil

1.1 Le Président déclare ouverte la session de 2023 du Conseil et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante:
<http://council.itu.int/2023/wp-content/uploads/sites/2/2023/08/C23-opening-speech-Cesar-Martinez-Chair-Council_en.pdf>.

1.2 En ce qui concerne le déroulement des délibérations du Conseil, le Président explique que, conformément aux règles régissant la participation aux sessions du Conseil, il donnera d'abord la parole aux États Membres du Conseil présents dans la salle pour qu'ils s'expriment pendant les débats, puis à ceux participant à distance.

1.3 Les observateurs sont invités à participer aux sessions du Conseil dans les conditions énoncées dans le Règlement intérieur du Conseil, lesquelles s'appliquent également à la Commission permanente de l'administration et de la gestion et aux autres groupes de travail établis. Ces conditions peuvent être résumées comme suit:

• Les États Membres ayant le statut d'observateur n'ont pas le droit de voter ni de soulever des points d'ordre ou des motions d'ordre.

• Les Membres de Secteur ayant le statut d'observateur n'ont pas le droit de prendre la parole ni de soumettre des contributions écrites.

• Les États Membres ayant le statut d'observateur ont le droit de soumettre des contributions écrites mais ne pourront s'exprimer plus d'une fois sur un point donné de l'ordre du jour. Par conséquent, un État Membre ayant le statut d'observateur qui demande à prendre la parole pour présenter sa contribution écrite ne pourra pas s'exprimer à nouveau sur le même point de l'ordre du jour; il peut néanmoins décider de ne pas présenter sa contribution écrite verbalement, se réservant ainsi le droit de s'exprimer ultérieurement sur ce point.

• Les États Membres ayant le statut d'observateur doivent avoir informé au préalable le Secrétariat de leur souhait de s'exprimer sur un point précis de l'ordre du jour ou de présenter leur contribution écrite.

• Les contributions des États Membres ayant le statut d'observateur pourront être présentées après que tous les États Membres du Conseil auront présenté les leurs. Un État Membre ayant le statut d'observateur souhaitant s'exprimer ne pourra prendre la parole qu'une fois que les États Membres du Conseil auront achevé leur déclaration.

• La durée des déclarations des participants ayant le statut d'observateur sera limitée en fonction du nombre de demandes formulées et du temps imparti au total pour la séance, afin que les travaux du Conseil soient menés à bonne fin.

1.4 Tout État Membre du Conseil ou tout État Membre ayant le statut d'observateur a le droit de demander que soit reproduite dans le compte rendu toute déclaration qu'il a faite durant la séance plénière. Dans ce cas, il est invité à remettre le texte résumé de son intervention au Secrétariat dans un délai de 24 heures après la clôture de la séance.

1.5 Le Président remercie d'avance les participants pour leur coopération afin de respecter les règles pertinentes, lesquelles sont essentielles pour garantir le bon déroulement des séances, qui se veulent productives.

# 2 Discours vidéo de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

2.1 La Vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Amina Mohammed, prononce le discours vidéo disponible à l'adresse suivante: <https://council.itu.int/2023/en/news/speeches/video-message-ms-amina-mohammed-united-nations-deputy-secretary-general/>.

# 3 Rapport de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union

3.1 La Secrétaire générale présente le rapport sur l'état de l'Union, disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/osg/Pages/Speeches.aspx?ItemID=17>.

**La réunion est levée à 10 h 20 le mardi 11 juillet 2023; elle est reprise à 9 h 35 le mercredi 12 juillet 2023.**

# 4 Approbation du projet d'ordre du jour de la Session de 2023 du Conseil(Document [C23/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0001/fr))

4.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23/1(Rév.2), qui est **approuvé**.

# 5 Attribution des documents (Document [C23/DT/1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S23-CL-230711-TD-0001/en))

5.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23/DT/1(Rév.1), qui est **approuvé**.

# 6 Projet de programme de gestion du temps (Document [C23/DT/2(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S23-CL-230711-TD-0002/en))

6.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23/DT/2(Rév.2), qui est **approuvé**. Elle précise que le programme de gestion du temps sera mis à jour au fil du déroulement de la séance.

# 7 Questions d'organisation

7.1 La Secrétaire de la plénière confirme que les séances suivront les horaires de travail habituels et indique que les services d'interprétation et la documentation seront fournis dans les six langues officielles de l'Union. Des modalités de participation à distance sont en place, mais les décisions ne seront prises que par les conseillers présents physiquement. Il est rappelé aux participants qu'il existe des normes de conduite, d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme que tout un chacun peut raisonnablement attendre dans le cadre des discussions, sans discrimination ni harcèlement. Le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, est applicable à toutes les réunions de l'UIT.

7.2 Il est **pris note** des informations relatives à l'organisation des travaux de la session de 2023.

# 8 Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union de juillet 2022 à avril 2023 (Document [C23/35](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0035/fr))

8.1 Le Vice-Secrétaire général présente le rapport figurant dans le Document C23/35 et indique que ce document met en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs pour 2023, qui sont alignés sur le programme Connect 2030. Bien que les indicateurs de croissance montrent que le développement numérique est en bonne voie, certains objectifs relatifs à l'inclusivité (notamment ceux concernant la connectivité dans les pays les moins avancés (PMA), la fracture entre les hommes et les femmes et l'amélioration de l'accès des personnes handicapées) et à la durabilité accusent un retard. De plus, il n'existe pas suffisamment de données sur des indicateurs tels que les services d'administration publique en ligne, les compétences en matière de TIC et l'environnement. L'amélioration de ces données permettra de suivre la réalisation des objectifs et des cibles.

8.2 Les retours d'informations des États Membres sur les améliorations structurelles qui ont été apportées au rapport sont sollicités. Le cadre de présentation des rapports est axé sur les résultats, avec un format intégré pour la présentation des activités et des résultats et des renvois visant à éviter les doubles emplois. Des rapports plus détaillés sur les activités sont disponibles sur le site web du Conseil. Le rapport contient des analyses de situation qui mettent en évidence les incidences des technologies numériques, notamment une analyse détaillée des progrès accomplis et une présentation des travaux menés par l'UIT au titre des priorités thématiques. Ce rapport met l'accent sur les résultats et est appuyé par des tableaux de bord sur une plate-forme web de présentation des rapports contenant des infographies. Les tableaux de bord rendent compte des réalisations dans le cadre de différents objectifs et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions.

8.3 De nombreux conseillers accueillent favorablement le rapport, dont ils apprécient le niveau de détail, la clarté et la présentation améliorée. Le rapport souligne le rôle de premier plan que joue l'UIT en tant que plate-forme mondiale permettant de relever les défis et de saisir les possibilités liés au développement sécurisé et inclusif des technologies et des applications émergentes.

8.4 Le conseiller de la Türkiye déclare que son pays, qui a récemment subi des tremblements de terre dévastateurs, apprécie particulièrement le rôle que joue l'UIT dans l'initiative des Nations Unies "Alertes précoces pour tous" et souligne l'importance du renforcement des capacités pour le rétablissement rapide de la connectivité. Il indique que la Türkiye a fait part de ses vues et de ses données d'expérience aux commissions d'études pertinentes de l'UIT qui traitent des communications d'urgence et des secours en cas de catastrophe. Il salue également le soutien apporté par l'UIT à l'initiative sur l'intelligence artificielle au service du bien social, qui réunit des personnalités de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle et encourage la coopération internationale.

8.5 Un conseiller souligne la pertinence du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui pourrait également être examiné lors de la discussion relative au programme de travail de l'UIT sur l'égalité hommes‑femmes (Document C23/6).

8.6 De nombreux conseillers appuient sans réserve le travail collectif accompli par l'UIT et ses partenaires des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) régionales et internationales. L'Union devrait continuer à promouvoir la réalisation d'objectifs numériques durables, en recensant les défis liés aux technologies numériques nouvelles et émergentes, tout en renforçant ses efforts visant à réduire la fracture numérique et à offrir aux groupes vulnérables un accès au numérique. Les conseillers expriment également leur appui en faveur de l'approche "Une UIT unie dans l'action".

8.7 Plusieurs conseillers soulignent la nécessité d'aider davantage les pays en développement et les PMA et font observer que le taux de réalisation de certaines cibles des Objectifs de développement durable (ODD) n'est que de 20%. À cet égard, l'UIT est encouragée à renforcer son rôle multilatéral, notamment dans le cadre des activités liées au SMSI, et à appuyer le renforcement des capacités et la coopération technique au service du développement. Il subsiste une fracture numérique profonde, en particulier en ce qui concerne les femmes et les communautés rurales et vulnérables dans les pays en développement.

8.8 Bien que des progrès aient été accomplis dans certains pays sur les plans politique et législatif, la disponibilité limitée des données est un problème essentiel qui freine la mise en œuvre du plan. L'UIT est invitée à aider les pays en développement à améliorer leurs mécanismes de collecte et de présentation des données. Des tableaux de bord en temps réel et des outils de suivi sur le web mis en œuvre au niveau national permettraient aux États Membres de suivre leurs propres résultats et d'avoir des échanges plus interactifs.

8.9 Il faut davantage de données sur les partenariats, notamment sur l'initiative Giga et la Coalition pour le numérique Partner2Connect, dans lesquels certains pays ont réalisé des investissements importants. Il est décevant de constater que seuls 2,1 millions d'étudiants ont été connectés à l'Internet grâce à l'initiative Giga. Une approche plus ciblée et collaborative sera nécessaire pour faire progresser cette initiative très prometteuse, en particulier au profit des communautés marginalisées dans les pays en développement.

8.10 Certains conseillers demandent que les futures versions du rapport contiennent de plus amples informations sur les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) et se concentrent davantage sur la gestion axée sur les résultats, en intégrant les cadres de responsabilisation et de gestion du changement. Des rapports plus détaillés sont sollicités en ce qui concerne la contribution régionale aux objectifs stratégiques et l'égalité hommes‑femmes, notamment sur la manière de combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'utilisation de l'Internet. Les participants sollicitent des données plus ventilées indiquant quels groupes de pays, tels que les PMA, les pays dont l'économie est en transition et les petits États insulaires en développement, ont bénéficié de la mise en œuvre de projets sur le terrain. Il serait important de rendre compte des risques rencontrés au cours de la mise en œuvre du plan. Les conseillers font observer que le Tableau 1, qui présente les objectifs et les cibles, ne contient pas de statistiques et demandent comment il sera possible de suivre les progrès sans ces statistiques. Les participants demandent aussi comment l'UIT se propose d'améliorer la collecte et la mesure des données pour les projets qui accusent des retards. Il semble qu'il y ait des incohérences entre le plan stratégique nouvellement adopté pour 2024-2027 et le plan stratégique actuel de l'UIT.

8.11 Plusieurs conseillers se félicitent du suivi de la mise en œuvre des résolutions et demandent que les informations soient présentées dans un format plus accessible, par exemple sous la forme d'un tableau de mise en correspondance. En ce qui concerne la normalisation, des indicateurs supplémentaires pourraient être mis en place pour mesurer les activités de l'UIT-T et de l'UIT-R, afin de mettre en évidence la migration et l'adoption de spécifications et de normes industrielles pour différentes technologies, en particulier les technologies nouvelles et émergentes.

8.12 Les conseillers saluent les projets de l'UIT axés sur les incidences et l'approche centrée sur les résultats qui a été adoptée dans le rapport. La mise en œuvre pratique des projets thématiques, tels que la Journée internationale des jeunes filles dans les TIC, au sein des États Membres est particulièrement appréciée. Une conseillère déclare que son gouvernement a créé sa propre version de l'initiative Generation Connect, afin de permettre aux jeunes de participer à l'élaboration des politiques relatives au numérique. Il est à espérer que davantage de programmes thématiques seront reproduits dans les régions.

8.13 Un conseiller estime que l'efficacité de la mise en œuvre des programmes relevant du plan stratégique pourrait encore être améliorée et qu'il serait possible d'en accroître les retombées en axant les ressources vers des groupes cibles spécifiques, tels que les jeunes et les femmes, par le renforcement des capacités et la formation spécialisée. La collaboration avec de multiples parties prenantes, y compris les ONG, devrait être mesurée et faire l'objet d'un suivi.

8.14 Le Vice-Secrétaire général déclare que les États Membres verront nombre de leurs propositions d'amélioration déjà intégrées dans le nouveau plan pour 2024-2027, y compris la ventilation des données sur l'inclusivité par âge et par sexe. La présence régionale a été incluse comme l'un des éléments catalyseurs qui permettraient d'améliorer la communication d'informations.

8.15 Le Vice-Secrétaire général se félicite du soutien apporté en faveur de l'approche "Une UIT unie dans l'action" en ce qui concerne l'élaboration de rapports, qui sera encore renforcée dans le cadre du nouveau plan stratégique, afin d'assurer la transparence des contributions et de rendre compte de la concordance entre les objectifs de l'Union et les réalisations des Secteurs. Il prend note de la nécessité de fournir davantage de statistiques et de mesurer plus efficacement les incidences, les réalisations et les produits. Des efforts collectifs supplémentaires seront nécessaires pour recueillir les données disponibles auprès des États Membres. Les travaux visant à améliorer les outils permettant d'établir des rapports seront poursuivis et ces outils seront personnalisés plus avant.

8.16 Le Vice-Secrétaire général prend note de la demande visant à inclure la gestion des risques dans les rapports et appelle l'attention des participants sur le point 2.1 de l'ordre du jour (Document C23/20), au titre duquel le renforcement des systèmes et mesures de contrôle interne sera examiné. À l'avenir, la gestion des risques sera ajoutée à l'ordre du jour du Comité de coordination et davantage traitée dans une optique stratégique. La gestion des risques constitue aussi un élément de la feuille de route de l'UIT pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle (Document C23/52). Les fonctions d'évaluation, de suivi et de contrôle seront examinées dans le cadre d'un ensemble de mesures de renforcement institutionnel, lors de l'examen de la proposition de création d'une unité de contrôle (Document C23/53).

8.17 Le Vice-Secrétaire général se félicite des références faites aux initiatives de partenariat de l'UIT, notamment le projet Giga et la Coalition pour le numérique Partner2Connect. De plus amples informations sur les activités relevant de l'initiative Partner2Connect sont disponibles dans le Document C23/INF/8. L'UIT met tout en œuvre pour atteindre son objectif, consistant à mobiliser des engagements à hauteur de 100 milliards USD d'ici à 2026. Le projet Giga a permis de fournir une connectivité aux écoles et aux communautés et l'UIT tient à remercier ses partenaires pour leur soutien continu en faveur de cette initiative. Il est certain, toutefois, que de plus amples efforts seront déployés pour améliorer encore la portée de ce projet. La collaboration et les relations avec les autres entités du système des Nations Unies jouent un rôle important à cet égard et sont présentées, notamment, dans le Document C23/49.

8.18 Les membres de la communauté de l'UIT continueront d'agir de concert pour produire davantage de résultats sur les thèmes importants que sont la réduction de la fracture numérique et la durabilité.

8.19 Le Document C23/35 est **approuvé**.

# 9 Projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027 (Document [C23/28](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0028/fr))

9.1 Le chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) a présenté le Document C23/28, qui contient le projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027 et, dans l'Annexe A, un projet de résolution soumis pour approbation. Le projet de plan s'articule autour de la mise en œuvre de cinq priorités thématiques. Il présente les réalisations escomptées pour chacune d'elles, les indicateurs pertinents et la répartition des coûts, y compris pour les activités visant à réaliser les ODD. Conformément aux observations soumises par les groupes consultatifs, le projet de plan donne également un aperçu des produits et services des Secteurs et de leur répartition entre les cinq priorités thématiques. Le plan sera revu et amélioré, afin de fournir des informations supplémentaires sur les plans opérationnels de chaque Secteur.

9.2 Les conseillers accueillent favorablement le projet de plan opérationnel quadriennal glissant pour la période 2024-2027. Une conseillère salue le nouveau format et l'accent mis sur les priorités thématiques, tandis qu'un autre conseiller estime qu'il est plus utile d'adopter une approche sectorielle. Un autre conseiller se demande si les résultats mentionnés dans le projet de plan ont un caractère intersectoriel et s'ils reflètent pleinement les activités actuelles de chaque secteur. Il encourage le secrétariat à éviter les chevauchements inutiles entre les produits.

9.3 Certains conseillers se disent favorables à l'affectation de fonds supplémentaires à des activités visant à réduire la fracture numérique, en particulier dans les PMA, et une conseillère préconise l'affectation de ressources supplémentaires à des activités visant à atteindre les ODD. Un autre conseiller déclare que de plus amples informations sont nécessaires en ce qui concerne l'affectation des ressources à moyen terme, afin d'éclairer la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union.

9.4 Un conseiller se demande dans quelles circonstances le secrétariat pourrait être amené à faire preuve de la souplesse dont il dispose au titre du point 2 du *décide* du projet de résolution figurant dans l'Annexe A, tandis qu'une autre conseillère indique que le secrétariat devrait informer le Conseil de toute modification importante apportée dans ce contexte.

9.5 Certains conseillers encouragent le secrétariat à donner un aperçu, dans le projet de plan, de la concordance entre les ODD et les décisions prises lors du Forum de 2022 du SMSI. Un conseiller se dit préoccupé par le fait que les ressources affectées dans le projet de plan sont insuffisantes pour couvrir le coût de toutes les activités futures liées au SMSI.

9.6 Un autre conseiller encourage le secrétariat à rechercher d'autres possibilités de collaboration horizontale avec les instruments existants des Nations Unies et, au niveau régional, avec les équipes de pays des Nations Unies, et à définir, dans le projet de plan, les pays considérés comme prioritaires pour les activités en rapport avec chaque ODD. Il encourage également le secrétariat à tenir compte des considérations relatives à la gestion des risques opérationnels pour toutes les activités, à élaborer une méthode d'établissement de rapports pour les activités opérationnelles conforme à celle utilisée pour le Plan d'action de Kigali, et à tirer les enseignements de la mise en œuvre des plans opérationnels précédents. Enfin, certains conseillers encouragent le secrétariat à élaborer un cadre approprié pour l'évaluation des incidences, avec des indicateurs essentiels concernant ces dernières, pour toutes les opérations, y compris pour les bureaux régionaux et les bureaux de zone.

9.7 Le Chef du Département FRMD se félicite des propositions formulées. En réponse aux questions soulevées par différents conseillers, il précise que le terme "produits" utilisé dans les projets de plans renvoie aux produits et aux services fournis par chaque Secteur, tandis que le terme "réalisations" utilisé dans la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) renvoie aux résultats attendus au titre de chaque priorité thématique. Il confirme également que les initiatives régionales, bien qu'elles ne soient pas mentionnées expressément, sont prises en compte dans le cadre des activités opérationnelles prévues. En réponse à des observations concernant l'affectation de ressources, il indique que tous les coûts ont été affectés conformément au projet de budget pour 2024 et à la Décision 535 (C05, dernière mod. C14) sur la méthode d'affectation des coûts. Le temps des membres du personnel sera réparti en fonction de chaque résultat ou de chaque ODD, selon qu'il convient. D'autres modifications seront apportées au projet de plan sur la base des observations formulées et à mesure que les priorités de l'Union évolueront. La souplesse octroyée au secrétariat dans le projet de résolution permettra de s'adapter à l'évolution des besoins au cours de la mise en œuvre des activités.

9.8 Le Vice-Secrétaire général ajoute que le secrétariat élaborera un document d'information établissant un lien entre les ODD et les résultats du SMSI (voir le Document C23/INF/17).

9.9 Le Conseil **approuve** le projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027 et **adopte** la résolution figurant dans l'Annexe A du Document C23/28.

# 10 Projet de budget biennal de l'Union pour 2024-2025 (Document [C23/60](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0060/fr))

10.1 Le chef du Département FRMD présente le Document C23/60, qui expose le projet de budget biennal pour 2024-2025. Bien que le projet de budget soit équilibré et fondé sur une croissance nominale zéro, l'intervenant fait observer que, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, certaines autres organisations internationales basées à Genève ont récemment vu des augmentations budgétaires comprises entre 2 et 20 pour cent.

10.2 Deux conseillères accueillent favorablement le projet de budget équilibré, en particulier les mesures visant à atteindre une croissance nominale zéro et à couvrir les coûts des demandes imprévues grâce à l'optimisation des ressources. Elles encouragent l'équipe de direction de l'UIT à poursuivre la mobilisation des ressources et d'autres innovations.

10.3 Le Président indique que l'examen du projet de budget se poursuivra au sein de la Commission permanente de l'administration et de la gestion.

# 11 Accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, et la Feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle (Documents [C23/36](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0036/fr), [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/fr), [C23/72(Rév.1)+Corr.1](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0072/fr) et [C23/90](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0090/fr))

11.1 Une représentante du Bureau de la Secrétaire générale présente le Document C23/36, qui expose les mesures prises pour accélérer la réalisation des objectifs en ce qui concerne la promotion de la connectivité universelle et la transformation numérique durable. À la suite d'un exercice de consultation et d'une retraite de haut niveau, il a été décidé qu'au cours de la période 2023-2024, les efforts externes seraient axés sur l'exercice d'une direction éclairée et sur les partenariats stratégiques et la mobilisation des membres, tandis que les efforts internes se concentreront sur l'excellence institutionnelle.

11.2 La Secrétaire générale présente le Document C23/52, qui expose les principaux éléments de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle. L'objectif de la feuille de route proposée n'est pas de modifier la structure de l'UIT, mais plutôt d'améliorer et de moderniser les activités en vue d'assurer la stabilité financière et la qualité des services.

11.3 Le Vice-Secrétaire général donne un aperçu de la structure du Document C23/52. Conformément aux conseils fournis par le Vérificateur extérieur des comptes, le secrétariat propose qu'une petite équipe, dirigée par un responsable de la transformation, soit mise en place pour une durée limitée afin de superviser la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation proposée, en mettant l'accent sur la réforme des services d'appui. Les Secteurs joueront un rôle essentiel dans la définition des besoins opérationnels pour ces services. La feuille de route pour la transformation sera accompagnée d'un programme renforcé de gestion du changement prévoyant la participation du personnel.

11.4 Le conseiller du Kenya présente le Document C23/72(Rév.1)+Corr.1, qui est une contribution soumise par plusieurs pays, dont 13 pays se sont portés coauteurs, dans lequel le Conseil est invité à charger le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines de poursuivre le développement du concept "Une UIT unie dans l'action" et d'élaborer des indicateurs fondamentaux de performance pour l'excellence institutionnelle.

11.5 L'observateur de la Fédération de Russie présente le Document C23/90 et déclare que ni la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) ni la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires ne donnent instruction au secrétariat de mener des activités dans les domaines de la transformation ou de l'excellence institutionnelle. Il encourage le Conseil à consulter tous les États Membres sur les propositions contenues dans les Documents C23/36 et C23/52 et à fournir de plus amples informations sur la manière dont ces activités seront financées.

11.6 Le président indique que la discussion sur ce point se poursuivra lors de la prochaine réunion plénière.

La Secrétaire générale: Le Président:

D. BOGDAN-MARTIN C. MARTINEZ

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_